



## COMMUNE DE SEILH

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

**Convocations 'élus' envoyées le :** 25 mars 2016

**Convocation 'public' affichée le :** 25 mars 2016

**Nombre d'élus en exercice :** 23 (16 + 7)

**Étaient présents (16) :** Jean-Louis MIEGEVILLE ; Didier SATGE ; Livia COTOR ; Claude BROUSSE ; Nathalie MARQUES ; Jean-François LACHEZE ; Michel THIRY ; Lucienne HEMMERLE BOUSQUET ; Thierry FAYSSE ; Liliane QUINQUERY BOUSQUET ; Michel DELORT ; Christine LAIMAN ; Cédric FARGIER ; Annette SORBA DUPRE ; Guy LOZANO ; Suzanne AMOROS ;

**Étaient absents (7) :** Valérie LABARTHE LACHEZE ; Frédéric SANJUAN ; Marjorie SOUSSOUY ; Isabelle GRANGE LEROY ; Laurie LEFROID ; Pascal AUPETIT ; Laurent DESHAIS

**Pouvoir donné à (5) :** Jean-Louis MIEGEVILLE par Valérie LABARTHE LACHEZE ; à Thierry FAYSSE par Isabelle GRANGE LEROY ; à Liliane QUINQUERY BOUSQUET par Laurie LEFROID ; à Suzanne AMOROS par Pascal AUPETIT ; à Guy LOZANO par Laurent DESHAIS.

**Nombre d'élus participant au vote :** 21 (16 + 5) sauf pour l'approbation du CA : 19 car Mr le Maire a quitté la salle du CM avant le vote, porteur du pouvoir de Mme Labarthe Lachèze.

**Michel THIRY a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire a fait l'appel nominatif des élus, annoncé les pouvoirs et fait circuler la feuille d'émargement. Il a proposé que Michel THIRY assure le **secrétariat de la séance** et a demandé aux élus s'ils acceptaient cette désignation :

► **POUR** à l'unanimité.

Monsieur le Maire a lu l'**ordre du jour** envoyé aux élus le 25 mars 2016 :

- I - FINANCES : approbation du Compte Administratif 2015 ;
- II - FINANCES : affectation des résultats – exercice 2015 ;
- III - FINANCES : approbation du Compte de Gestion 2015 ;
- IV - FINANCES : impôts locaux (vote des taux 2016) ;
- V - FINANCES : approbation du Budget Primitif 2016 (dont approbation du montant de la subvention accordée à chacune des associations Seilhoises) ;
- VI - SDEHG : contrôle de la stabilité des quatre mâts du terrain de terrain de rugby.

## DELIBERATIONS

### **I - Objet : FINANCES** : approbation du Compte Administratif 2015

Exposé :

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal, d'approuver le Compte Administratif 2015 de la commune de Seilh, tel que présenté ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT ou EXPLOITATION 2015**

DEPENSES			RECETTES		
011	charges générales	942 388.27 €	70	produits services	84 813.00 €
012	charges de personnel	1 238 284.82 €	73	impôts et taxes	2 293 320.00 €
65	autres charges de gestion courante	219 869.44 €	74	dotation participation	448 076.43 €
66	charges financières	34 404.41 €	75	autres produits	16 509.80 €
67	charges exceptionnelles	40.68 €	76	produits financiers	0.38 €
14	atténuations de produits	10 727.00 €	77	produits except	24 454.31 €
			79	transferts de charges	
			013	compensation de charges	58 417.46 €
042	opérations d'ordre	99 899.98 €	042	opérations d'ordre	35 742.98 €
043	opérations d'ordre		043	opérations d'ordre	
002	déficit reporté	0.00 €	002	excédent reporté	2 663 531.59 €
<b>TOTAL DEP FONCT :</b>		<b>2 545 614.60 €</b>	<b>TOTAL REC FONCT :</b>		<b>5 624 865.95 €</b>

**RESULTAT de FONCTIONNEMENT**

de l'exercice :

DEFICIT de :

**0.00 €**

EXCEDENT de :

**415 719.76 €**

de clôture :

DEFICIT de :

**0.00 €**

EXCEDENT de :

**3 079 251.35 €**

**INVESTISSEMENT 2015**

DEPENSES			RECETTES		
16	emprunt remb en capital	137 882.74 €	1068	affectation résultat	300 727.26 €
20	Immobilisation incorporelle	3 702.00 €	10	Dotations, fonds divers	89 647.59 €
204	Subventions d'équipement versées	699.00 €	13	subventions d'investissement	27 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	136 470.90 €	23	Immobilisations en cours	
23	Immobilisations en cours	103 912.92 €	4582	Opérations sous mandats	42 952.27 €
458101	Opération pour compte de tiers	13 157.94 €	040	opérations d'ordre	99 899.98 €
040	Opérations d'ordre	35 742.98 €	041	opérations d'ordre	0.00 €
041	Opérations d'ordre	0.00 €	001	excédent reporté	
001	Déficit reporté	<b>824 885.96 €</b>	<b>TOTAL REC INVEST :</b>		<b>560 227.10 €</b>
<b>TOTAL DEP INVEST :</b>		<b>1 256 454.44 €</b>			

**SOLDE D'EXÉCUTION d'INVESTISSEMENT**

de l'exercice :

DEFICIT de :

**0.00 €**

EXCEDENT de :

**128 658.62 €**

de clôture :

DEFICIT de :

**696 227.34 €**

EXCEDENT de :

**0.00 €**

RESTES A REALISER DEPENSES : 25 294.84 €

RESTES A REALISER RECETTES : 568 063.48 €

**SOLDE DES RESTES A REALISER : DEFICIT de : 0.00 €**

EXCEDENT de **542 768.64 €**

**RESULTAT de CLOTURE :** DEFICIT de : **153 458.70 €**

EXCEDENT de : **0.00 €**

TOTAL DEPENSES de l'exercice 2015 **2 977 183.08 €**

TOTAL RECETTES de l'exercice 2015 **3 521 561.46 €**

RESULTAT GLOBAL à la clôture 2015 **2 383 024.01 €**

Excédent

AVEC LES RESTES A REALISER 2015 **2 925 792.65 €**

Excédent

## Décision :

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'approuver le compte administratif 2015 de la commune de Seilh, tel que présenté ci-dessus.

### **VOTES :**

**POUR : 6** (Cédric Fargier ; Didier Satgé ; Claude Brousse ; Michel Thiry ; Jean-François Lacheze ; Christine Laiman)

**CONTRE : 5** (Guy Lozano et Laurent Deshais ; Suzanne AMOROS et Pascal Aupetit ; Annette Dupré)

**ABSTENTION : 8** (Livia Cotor ; Lucienne Hemmerlé Bousquet ; Liliane QUINQUERY BOUSQUET et Laurie LEFROID ; Thierry FAYSSE et Isabelle GRANGE LEROY ; Nathalie Marques ; Michel Delort)

(Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote avec le pouvoir de Valérie Labarthe Lacheze)

- ▶ **Délibération approuvée à la majorité**

## **II - Objet : FINANCES : affectation des résultats – exercice 2015**

Les membres du Conseil municipal, réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MIEGEVILLE, Maire de Seilh :

- Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2015 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 ;
- Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	<b>RESULTAT CA 2014</b>	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2015</b>	<b>RESTES A REALISER 2015</b>	<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT</b>
<b>INVEST</b>	-824 885.96€		128 658.62€	<u>25 294.84€</u> 568 063.48€	542 768.64€	-153 458.70€
<b>FONCT.</b>	2 964 258.85€	300 727.26€	415 719.76€			3 079 251.35€

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Ont décidé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	3 079 251.35€
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	153 458.70€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 925 792.65€
Total affecté au c/ 1068 :	153 458.70€
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-€

**VOTES :**

**POUR : 8** (Jean-Louis Miegerville et Valérie Labarthe Lachèze ; Cédric Fargier ; Didier Satgé ; Claude Brousse ; Michel Thiry ; Jean-François Lacheze ; Christine Laiman)

**CONTRE : 5** (Guy Lozano et Laurent Deshais ; Suzanne AMOROS et Pascal Aupetit ; Annette Dupré)

**ABSTENTION : 8** (Livia Cotor ; Lucienne Hemmerlé Bousquet ; Liliane QUINQUERY BOUSQUET et Laurie LEFROID ; Thierry FAYSSE et Isabelle GRANGE LEROY ; Nathalie Marques ; Michel Delort)

- ▶ **Délibération approuvée à la majorité**

**III - Objet : FINANCES : approbation du Compte de Gestion 2015**

Les membres du Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2015,
- Après s'être assurés que le Receveur a pris, dans ces écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les résultats de l'exercice étant les suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses réalisées.....	2 545 614.60€
Recettes réalisées .....	2 961 334.36€
Résultat reporté .....	2 964 258.85€
SOLDE .....	3 079 251.35€

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses réalisées.....	431 568.48€
Recettes réalisées .....	560 227.10€
Résultat reporté .....	-824 885.96€
SOLDE .....	-696 227.34€

Le résultat final étant : .....2 383 024.01€

- **1** : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **2** : statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Ont déclaré que le Compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de leur part.

**VOTES :**

**POUR : 8** (Jean-Louis Miegerville et Valérie Labarthe Lachèze ; Cédric Fargier ; Didier Satgé ; Claude Brousse ; Michel Thiry ; Jean-François Lacheze ; Christine Laiman)

**CONTRE : 5** (Guy Lozano et Laurent Deshais ; Suzanne AMOROS et Pascal Aupetit ; Annette Dupré)

**ABSTENTION : 8** (Livia Cotor ; Lucienne Hemmerlé Bousquet ; Liliane QUINQUERY BOUSQUET et Laurie LEFROID ; Thierry FAYSSE et Isabelle GRANGE LEROY ; Nathalie Marques ; Michel Delort)

- ▶ **Délibération approuvée à la majorité**

#### **IV - Objet : FINANCES : BUDGET : Impôts locaux (vote des taux 2016).**

##### Exposé :

Dans le cadre du vote du budget 2016, Monsieur le Maire a demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la répartition de la fiscalité.

Il a proposé que les taux pour 2016 soient les mêmes que ceux votés en 2015, à savoir :

- ▶ Taux de contribution directe pour 2016:
  - ✚ Taxe habitation : 14.12 %
  - ✚ Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.91 %
  - ✚ Taxe foncière sur propriété non bâtie : 112.70 %

##### Décision :

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé de fixer les taux communaux 2016 comme suit :

- ✚ Taxe habitation : 14.12 %
- ✚ Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.91 %
- ✚ Taxe foncière sur propriété non bâtie : 112.70 %

##### **VOTES :**

**POUR : 16** (Jean-Louis Miegville et Valérie Labarthe Lachèze ; Cédric Fargier ; Didier Satgé ; Claude Brousse ; Michel Thiry ; Jean-François Lacheze ; Christine Laiman ; Livia Cotor ; Lucienne Hemmerlé Bousquet ; Liliane QUINQUERY BOUSQUET et Laurie LEFROID ; Thierry FAYSSE et Isabelle GRANGE LEROY ; Nathalie Marques ; Michel Delort)

**CONTRE : 4** (Guy Lozano et Laurent Deshais ; Suzanne AMOROS et Pascal Aupetit)

**ABSTENTION : 1** (Annette Dupré)

- ▶ **Délibération approuvée à la majorité**

#### **V - Objet : FINANCES : approbation du Budget Primitif 2016 (dont approbation du montant de la subvention accordée à chacune des associations Seilhoises)**

Les élus ayant demandé des précisions sur certaines lignes budgétaires, Monsieur le Maire a décidé de reporter le vote du BUDGET 2016 à une date ultérieure.

#### **VI - Objet : SDEHG : Contrôle de la stabilité des quatre mâts du terrain de terrain de rugby**

##### Exposé :

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune, le SDEHG avait réalisé l'étude de l'opération suivante référencée 3 BS 540 : « Contrôle de la stabilité des quatre mâts du terrain de terrain de rugby ». En effet, suite au contrôle périodique réalisé par l'entreprise CITEOS, il est apparu nécessaire de vérifier les fixations des mâts sur leur massif respectif.

Ce contrôle prévoit :

- la démolition de quatre pointes de diamant ;
- le resserrage des écrous des quatre mâts du terrain de rugby ;
- la pose d'un antirouille pour préserver l'intégrité du pied de mât.

Les pointes de diamant béton ne seront pas refaites afin de pouvoir effectuer des vérifications ultérieures.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) : 282 €
- Part SDEHG : 1 045 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 469 €
- ▶ Total : 1 796 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG a demandé à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Décision : Oüi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Ont approuvé le projet présenté.
- Se sont engagés à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

**VOTE :**

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- ▶ **Délibération approuvée à l'unanimité**

## **INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION (ART L2122-22 du CGCT)**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 énumérant les domaines dans lequel la maire a reçu délégation d'attribution par le Conseil Municipal et précisant, à son article 4, que le Maire a délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites suivantes : jusqu'à 207b000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et jusqu'à 300 000 € HT pour les marchés de travaux ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2015 ajoutant un point N° 23 à la liste des domaines précités, donnant délégation à Monsieur le Maire, en totalité et pour toute la durée de son mandat, pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, pour toute opération d'investissement, l'attribution de subventions.

Monsieur le Maire a rendu compte de la décision suivante prise par délégation d'attribution :

- Signature d'un contrat de location avec la SA VISIOCOM, siège social : BP 60101 ; 92164 ANTONY CEDEX (le loueur) d'un véhicule publicitaire pour la mairie de SEILH (le locataire) :
  - Le véhicule est un minibus de 9 places, de type RENAULT TRAFIC (date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 23/12/2009).
  - La location du véhicule est consentie au locataire par le loueur à titre gratuit.
  - Le loueur est rémunéré par les recettes issues du droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires situés sur le véhicule.
  - Le contrat de location est d'une durée de 3 ans.

Fait à Seilh,  
Le 4 avril 2016

Le Maire

**Jean-Louis MIEGEVILLE**